

Département de la DROME

Commune
De
VENTEROL
26110

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUILLET 2014

~~~~~

Date de convocation : 12 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le dix juillet à vingt heures trente, le conseil municipal convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, sauf MM. Pierre LAURENT qui a donné pouvoir à D. JOUVE, Rémy VIARSAC pouvoir à JC. GRAS, et M. Manuel IMBERT à P. BLANCHET.

Madame MORIN Cécile a été nommée secrétaire de séance.

### 1) Procès-verbal de la séance précédente.

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 20 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

### 2) CCID : Choix des représentants

Le maire propose aux élus la liste de personnes suivante comme représentants :

- M. BLANCHET Patrick
- Mme BONNEVIE Maryse
- Mme COULLET Marie
- M. DUC Patrice
- M. EMERIAU Olivier
- M. GALLAND Denis
- M. GRAS Jean-Claude
- M. IMBERT Manuel
- M. LAURENT Pierre
- Mme LAPORTE Marie-Anne
- Mme MORIN Cécile

- M. RENOUD-GRAPPIN Paul
- Mme TOURRE Martine
- M. VIARSAC Rémy
- Mr JOUVE Dominique
- Mr PONCON Jean-Claude
- Mr ARNAUD Jean-Yves
- Mme FOURNET Marie-Claude
- Mr ROUIT Jacques
- Mme THEVIN Régine
- M. DUPLAN Marc
- M. JOUVE Olivier
- M. LAURENT Maxime
- M. SABOUL Matthieu
- M. FAURE Stéphane

Le choix de ces représentants a été voté à l'unanimité.

Rappels :

- la Direction des Finances publiques choisira dans cette liste 6 titulaires et 6 suppléants.
- le Maire est d'office présidents de la commission.

### **3) Convention gestion des logements communaux.**

La convention de gestion des logements communaux signée avec GESTISSIMO, Agence immobilière de Nyons, sera prochainement reconduite. Le Maire a informé l'assemblée qu'il souhaitait souscrire également une assurance pour les pertes de loyers, facturée 1.80 % du montant des loyers annuels TTC.

### **4) Ecole, périscolaire et cantine.**

#### **- Le périscolaire**

\* A compter de la rentrée scolaire 2014-2015, le conseil municipal a voté à l'unanimité la mise en place des activités périscolaires sur 3 jours de la semaine : les lundi, mardi et jeudi de 15h45 à 16h45.

\* A compter de la rentrée scolaire 2014-2015, le conseil municipal a voté à l'unanimité les tarifs suivants pour les ateliers périscolaires :

- 0,90 € l'activité – si Quotient Familial supérieur à 800 – avec engagement pour période scolaire entre 2 vacances.

- 0,70 € l'activité – si Quotient Familial inférieur à 800 – avec engagement pour période scolaire entre 2 vacances.

La municipalité sollicite les parents pour s'engager sur toute la période, et permettre ainsi le maintien des tarifs bas, le respect de l'organisation en place, ainsi que l'investissement humain et financier que la municipalité a décidé de mettre en place pour offrir aux enfants les meilleures conditions.

### **- La Garderie**

Les horaires et les tarifs de la garderie suivants ont été votés à l'unanimité, à compter de la rentrée scolaire 2014 :

- de 7h45 à 9h00 et de 16h45 à 18h30

- **pour une inscription occasionnelle** : 2,80 € la présence si Quotient Familial supérieur à 800, et 2.30 € si Quotient Familial inférieur à 800.

- **pour une inscription ferme avec engagement pour période scolaire entre 2 vacances :**

1.70 € la présence si Quotient Familial supérieur à 800, et 1.40 € si Quotient Familial inférieur à 800, avec possibilité de règlement en 2 fois.

### **- La Cantine**

Le Maire a informé l'assemblée que la convention existante entre la commune et l'Association de la Cantine sera revue, notamment sur certains points de fonctionnement, et qu'une assurance a été prise par l'association à la demande de la mairie.

### **- L'Ecole**

Suite au départ du directeur, Mme LEE Claudie est nommée directrice de l'école pour l'année scolaire 2014-2015.

Après concertation avec l'équipe enseignante, la municipalité a validé l'achat de différents matériels scolaires : tables et lits pour la section maternelle. Un vidéo-projecteur et 3 écrans fixes seront également achetés.

L'allocation annuelle de dépenses de fournitures par élève sera de 65€ par enfant, photocopies comprises. Il est demandé aux enseignants de faire un effort sur le nombre de photocopies faites par semaine.

Le contrat de Coralie arrivant à terme sans possibilité de le renouveler, des entretiens auront lieu au cours de l'été pour pourvoir le poste à la rentrée scolaire, si possible avec une personne en emploi d'avenir qui assure 35 heures au lieu de 24 pour le même coût final pour la Commune.

## **5) Réaménagement des locaux de la Mairie et sécurisation du village.**

Les travaux pour le réaménagement de la mairie et la sécurisation des entrées du village seront subventionnés par la dotation cantonale à hauteur de 45% des dépenses hors taxes.

La prestation de l'architecte pour l'élaboration du projet a été validée par le conseil pour un montant de 1800 € HT.

## **6) Divers**

\* Des ralentisseurs seront prochainement installés dans la commune, côté école et à l'entrée du quartier des Echirons.

\* Le Maire a informé le Conseil Municipal que le réseau internet par fibre sera dans nos habitations d'ici 10 ans, le projet sera conduit sous la responsabilité de la CCVE.

\* Les travaux de la Grand Rue se sont très bien déroulés, avec la collaboration active des riverains, et sont stoppés jusqu'au 8 septembre. L'entreprise s'occupe désormais de la partie face à la mairie et devrait terminer la 3ème semaine de juillet.

\* Les travaux d'isolation de la mairie sont également en cours.

\* De nouveau des dépôts sauvages se multiplient sur la commune, les élus cherchent une solution pour enrayer ce phénomène.

**La prochaine réunion du conseil municipal** est fixée au lundi 1er septembre 2014 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.